



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45
Votants : 51
Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-063

VIE COURANTE
17- EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines secteur rue des Thoniers à Riec-sur-Bélon (annexe)

Des travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau d'eaux pluviales urbaines sont nécessaires dans les rues des Thoniers et de la Rose des Vents à Riec-sur-Bélon. Le montant estimatif des travaux est de 106 000 € HT.

La Ville de Riec-sur-Bélon va réaliser des travaux d'aménagement de ces rues.

Considérant l'opération portée par la Ville et l'intérêt technique et économique à réaliser conjointement les travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines, il paraît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il est donc proposé que Quimperlé Communauté délègue à la Ville de Riec-sur-Bélon la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines dans le cadre de l'aménagement des rues des Thoniers et de la Rose des Vents.

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de Riec-sur-Bélon facturera à Quimperlé Communauté les travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines et sur présentation du décompte général définitif.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les principes énoncés ci-dessus
- AUTORISER le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les principes énoncés ci-dessus
- AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

AMENAGEMENT DE LA RUE DES THONNIERS ET DE LA RUE DE LA ROSE DES VENTS – EAUX PLUVIALES URBAINES

ENTRE LES SOUSSIGNES

VILLE DE RIEC-SUR-BELON, dont le siège est situé au 4 rue François Cadoret, 29 340 Riec-sur-Bélon, représentée par Monsieur Sébastien MIOSSEC, Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal du **XX XX 2022**

ET

QUIMPERLE COMMUNAUTE dont le siège est situé au 1 rue Andreï Sakharov, CS 20245, 23 394 Quimperlé Cedex, représenté par Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de la communauté d'agglomération, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire du **XX XX 2022**

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Dans le cadre du programme d'aménagement des rues des Thonniers et de la Rose des Vents porté par la ville, des travaux sont nécessaires sur le réseau d'eaux pluviales urbaines pour lequel Quimperlé Communauté est compétente.

Le montant de ces travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines est estimé, au stade AVP, à 106 000 € HT.

Considérant l'opération portée par la Ville et l'intérêt technique et économique à réaliser conjointement les travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines, il paraît opportun que Quimperlé Communauté délègue à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

QUIMPERLE COMMUNAUTE délègue à la Ville de RIEC-SUR-BELON la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales urbaines dans le cadre de l'aménagement des rues des Thonniers et de la Rose des Vents.

ARTICLE 2

En contrepartie des dépenses réalisées, la Ville de RIEC-SUR-BELON facturera à QUIMPERLE COMMUNAUTE les travaux réalisés sur le réseau d'eaux pluviales urbaines et sur présentation du décompte général définitif.

Le montant estimatif est de 106 000 € HT. Le montant définitif sera celui issu du décompte général définitif.

ARTICLE 3

Le cas échéant, chaque partie applique la TVA au taux adéquat.

Fait en deux exemplaires originaux, à

Le

**Pour la Ville de RIEC-SUR-BELON,
Le Maire,
Sébastien MIOSSEC**

**Pour QUIMPERLE COMMUNAUTE,
Le Président,
Sébastien MIOSSEC**